



N°2026/28

Portant désignation des représentants de la commune au sein de l'association des communes forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var (COFOR83)

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19
Représentés : 4
Votants : 23
Absent : 0

Date de la convocation : 26.03.2026

Date affichage : 27.03.2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-huit heures neuf, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Luc ANGELINI.

Présents : Jean-Luc ANGELINI, Christelle SAVELLI, Guillaume FRENDO, Ingrid LORENTE, Jean-Christophe COMOR, Emmanuelle VIALE, David LIBOUBAN, Lydie LABORDE, Philippe QUILICHINI, Alexandre REBOUL, Manon ANQUET, Siegfried HUGUET, Vanessa DUMONT, Léo MANESSE, Julien LUQUE, Delphine KOSOWSKI, Bryan JACQUIN, Nathalie, WETTER, Pierre VENEL.

Procurations : Marie-Paule GIRAUDO donne procuration à Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN
Virginie POITEVIN donne procuration à Ingrid LORENTE
Michel GROS donne procuration à Pierre VENEL
Sabine FONTANILLE donne procuration à Bryan JACQUIN

Absent : /

Secrétaire de séance : Christelle SAVELLI

Considérant que la commune de La Roquebrussanne adhère à l'Association des Communes Forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var ;

Considérant la nouvelle élection du Conseil Municipal ;

Conformément à l'article 6 des statuts de l'Association Commune Forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var et en application de la circulaire de la Direction Générale des Collectivités Locales du 21 février 2008 définissant le mode de représentation des collectivités à des organismes extérieurs, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Commune ;

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a des candidatures.

Monsieur Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN présente sa liste.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **DE DESIGNER**, en tant que délégués de la commune de La Roquebrussanne à l'Association Communes Forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var Monsieur Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN délégué titulaire et Monsieur David LIBOUBAN délégué suppléant.

La ROQUEBRUSSANNE, le 02 avril 2026

Le Maire,
Jean-Luc ANGELINI

Le secrétaire de séance,
Christelle SAVELLI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire
Publiée le :

Reçu en préfecture le :